



# Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

**AIDES**

## Prime régionale d'entrée en formation

### Publics concernés

Demandeur d'emploi

### Domaines secondaires

Orientation , Insertion professionnelle , Formation professionnelle , Financement , Emploi

ATTENTION : La date limite de dépôt des demandes est fixée au 30 Septembre 2023. La prime exceptionnelle de 1000 € est destinée aux demandeurs d'emploi de longue durée entrant dans un parcours de formation qualifiant financé par la Région Nouvelle-Aquitaine. Les primes seront allouées jusqu'à épuisement des fonds dédiés.

## Échéances

Fin de dépôt des dossiers : 30/09/2023

Etude des dossiers : instruction des demandes au fil de l'eau

## Objectifs

Inciter/initier l'accès à la formation et à la qualification des personnes éloignées de l'emploi,  
Sécuriser le parcours des stagiaires de la formation professionnelle sur une formation régionale,  
Faciliter l'insertion professionnelle durable.

## Bénéficiaires

Les demandeurs d'emploi de longue durée, inscrits à Pôle emploi sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine. Ils devront justifier leur statut de demandeur d'emploi de longue durée par une durée d'inscription de 12 mois minimum sur les 15 mois précédant la date d'entrée en formation.

ou

Les personnes non inscrites à Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine, accompagnées par une Mission Locale de Nouvelle-Aquitaine, justifiant d'une durée d'accompagnement de 12 mois minimum avant la date d'entrée en formation,

ou

Les personnes inscrites ou non à Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine, accompagnées par un PLIE de Nouvelle-Aquitaine depuis au moins 12 mois minimum avant la date d'entrée en formation.

## Montant

La prime s'élève à 1 000 € maximum par bénéficiaire (une seule prime accordée par bénéficiaire sur toute la durée du dispositif).

Elle est versée en 2 fois sur le compte bancaire du bénéficiaire :

un premier versement de 500 euros à l'entrée en formation,  
un second versement de 500 euros à l'issue de la formation, sur production d'une attestation de présentation à l'épreuve de certification, délivrée par l'organisme de formation, à produire dans les 30 jours suivant la présentation à l'épreuve.

## Critères de sélection

Le service instructeur de la Région étudie l'ensemble des dossiers de demande et les pièces justificatives fournies.

L'attribution de l'aide repose sur les critères cumulatifs suivants :

être inscrit dans une agence Pôle emploi de la Nouvelle-Aquitaine comme demandeur d'emploi de longue durée,

ou être accompagné par une Mission Locale (uniquement les personnes non inscrites à Pôle emploi) sur une durée minimum de 12 mois avant la date d'entrée en formation,  
ou être accompagné par un PLIE de Nouvelle-Aquitaine sur une durée minimum de 12 mois avant la date d'entrée en formation,  
suivre une formation qualifiante d'une durée minimale de 3 mois financée par la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre des dispositifs de formation professionnelle continue,  
être entré en formation à compter du 1er novembre 2022,  
être en formation au moment de la demande.

## **Comment faire ma demande ?**

Le dépôt de votre dossier s'effectue via le bouton « Créer mon dossier » en bas de cette page.

Pour déposer votre demande d'aide, il est nécessaire de créer un compte, si vous n'en possédez pas déjà un. Après avoir créé votre compte, vous pourrez renseigner les informations demandées, déposer les pièces justificatives nécessaires et transmettre votre dossier au service instructeur. Par la suite, vous pourrez suivre l'avancée du traitement de votre demande en vous connectant à votre compte.

Un tutoriel d'aide « Comment bien saisir ma demande » est à votre disposition, en pièce-jointe au bas de la page, pour vous accompagner dans cette démarche.

Le formulaire de demande est à compléter et soumettre en ligne, accompagné des pièces suivantes :

Pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour),

Attestation des périodes d'inscription produite par Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine accessible depuis l'espace personnel du demandeur d'emploi, ou pour les personnes non inscrites à Pôle emploi accompagnées par une Mission locale et les personnes accompagnées par un PLIE : une attestation type régionale à compléter, dater et signer par le responsable de la structure, Attestation de la structure de formation, complétée, datée et signée par la structure de formation, précisant la formation suivie (intitulé, durée, dates...), Relevé d'Identité Bancaire (compte courant uniquement) au nom du demandeur.

## Correspondants

Service Relations au Usagers

05 49 38 49 38

*Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption*